

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales -
Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Communication -
Décisions.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs sources de financement.

L'excès de dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités locales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché dans des conditions optimales.

Conscientes de cette faiblesse, certaines collectivités locales ont décidé de se grouper afin d'effectuer des opérations communes sur les marchés financiers.

Pourtant, alors même que ces émissions obligataires ont rempli une partie de leurs objectifs initiaux, force est de constater qu'elles ne permettent pas aux collectivités locales d'accéder de manière simple, récurrente et optimale à la ressource financière.

Les associations d'élus ont par conséquent souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence de financement des collectivités locales.

L'Agence regrouperait des collectivités territoriales et s'informerait de leurs besoins financiers. Elle effectuerait des émissions obligataires et consentirait des prêts aux collectivités qui en feraient la demande. Les conditions de ces prêts ne seraient pas nécessairement identiques à celles des émissions obligataires de l'Agence.

Les analyses préliminaires menées par le groupe de travail démontrent que la création d'une telle Agence serait particulièrement utile pour les collectivités. Elle permettrait aux collectivités de disposer d'une structure pérenne, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle a accès, dans des conditions optimisées.

Le groupe de travail a progressé dans ses analyses et a également engagé des discussions avec le Ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il souhaite maintenant aborder une phase plus active, qui aboutirait idéalement à la création de l'Agence dans le courant de l'année 2011. Pour ce faire, une « Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » a été créée par l'AMGVF, l'AMF et l'ACUF, agissant pour le compte des associations d'élus.

Véritable « institution financière spécialisée », cette Agence constituerait, pour les collectivités membres, un apporteur potentiel de financement complémentaire par rapport au marché du crédit traditionnel, en émettant ses propres émissions obligataires en fonction des besoins de financement éligibles. De ce fait, elle assurerait une véritable mission d'établissement de crédit en charge de participer aux consultations financières des collectivités locales et d'apporter des réponses sous forme de crédit amortissable ou non et ceci, en réunissant deux éléments essentiels pour le marché obligataire produise tous ses effets : des volumes suffisants et une présence constante sur les marchés financiers.

De plus, ce véhicule unique que constitue l'Agence est une solution de nature à répondre, d'une part, à l'attente de simplification exprimée par les collectivités locales devant la lourdeur de la mise en place des émissions obligataires et, d'autre part, aux demandes des collectivités en crédit amortissable long terme.

Dans ces conditions, les collectivités locales qui souhaitent contribuer à l'aboutissement de ce projet ont été invitées à y adhérer. Ainsi, et considérant tout l'intérêt qu'il y a pour les collectivités adhérentes, mais aussi pour toutes les collectivités territoriales, à appuyer le projet de création de l'Agence, l'ACUF a saisi notre Etablissement afin qu'il devienne Collectivité adhérente.

Il serait ainsi associé aux réflexions et pourrait influencer sur les décisions relatives à l'Agence. Il lui serait, en outre, demandé de verser une contribution annuelle de 15.000 euros permettant de participer aux charges financières de l'Association.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, le vote de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu la demande d'adhésion en date du 30 avril 2010 reçue de M. le Président de l'ACUF, Trésorier de l'Association d'études,
- Vu les statuts de l'association n° W751204840 reçue en Préfecture de Police de Paris (récépissé de création du 28 avril 2010),

Après avoir entendu le rapport présenté ci-dessus,

DECIDE

Article 1 : l'adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'« Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales » dont le siège est situé 41, Quai d'ORSAY 75007 Paris et dont les statuts sont joints au présent rapport.

Article 2 : l'ouverture d'un crédit de 15.000 € lors d'une prochaine Décision budgétaire au chapitre 011, sous fonction 0200 à l'article 6281 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 26 JUILLET 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND